Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_158-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_158-DE

DCC2026-158

VIE COURANTE
7 - HABITAT

Projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Quimperlé – principe du recours à la garantie d'emprunt

Le groupement de gendarmerie du Finistère projette la construction de nouveaux locaux pour la compagnie de Quimperlé en remplacement des locaux en basse ville. L'opération consiste à créer sur la commune de Quimperlé une caserne comprenant des locaux de service, des locaux techniques et des logements. Finistère Habitat a été chargé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Par une délibération en date du 27 février 2025 et conformément aux dispositions du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 qui fixe les conditions de réalisation d'opérations immobilières destinées aux unités de gendarmerie nationale portées par les offices publics de l'habitat, le Conseil communautaire a donné un accord de principe pour garantir l'emprunt de ce projet avec les effectifs de gendarmerie suivants : 3 officiers, 48 sous-officiers, 1 militaire du corps de soutien.

Par un courrier reçu le 14 août 2026, Quimperlé Communauté a reçu la confirmation que le projet a obtenu l'agrément du ministre de l'Intérieur. La brigade a fait l'objet d'une modification avec la prise en compte des effectifs suivants : 3 officiers, 47 sous-officiers, 2 militaires du corps de soutien et 2 gendarmes adjoints volontaires. Aussi, afin de valider le nouveau projet, la gendarmerie sollicite une nouvelle délibération.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- DONNER un accord de principe favorable à la garantie des prêts qui seraient contractés par Finistère Habitat :
  - pour la réalisation d'une caserne de gendarmerie destinée à accueillir des locaux de service, des locaux techniques et des logements sur le territoire de la ville de Quimperlé
  - avec les effectifs suivants pris en compte : 3 officiers, 47 sous-officiers, 2 militaires du corps de soutien et 2 gendarmes adjoints volontaires

dans le cadre juridique du décret n° n°2016-1884 du 26 décembre 2016, étant entendu que ces garanties seront précisées par une nouvelle délibération lorsque le montage financier définitif du projet sera connu.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- DONNE un accord de principe favorable à la garantie des prêts qui seraient contractés par Finistère Habitat :
  - pour la réalisation d'une caserne de gendarmerie destinée à accueillir des locaux de service, des locaux techniques et des logements sur le territoire de la ville de Quimperlé

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_158-DE

- avec les effectifs suivants pris en compte : 3 officiers, 47 sous-officiers, 2 militaires du corps de soutien et 2 gendarmes adjoints volontaires

dans le cadre juridique du décret n° n°2016-1884 du 26 décembre 2016, étant entendu que ces garanties seront précisées par une nouvelle délibération lorsque le montage financier définitif du projet sera connu.

ADOPTÉ par :
48 voix POUR

5 abstentions
MOELAN : Anaëlle JOLIFF, François PLOUET, Sylvie ISTA, Philippe BURBAN, Solène BOULENGUER

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX